

ÉCOLE PRIMAIRE STE RADEGONDE

LIVRET D'ACCUEIL

Petites Sections

2023 2024



RENTREE SCOLAIRE

Lundi 4 septembre 2023

Nous contacter



Site des petites sections (site du haut): 05 49 66 22 19
Site du bas (et de la direction) : 05 49 66 01 72



Adresse mail de la direction

ce.0790762z@ac-poitiers.fr



Educartable
portail familles

Le site de communication entre
les familles et les enseignant.e.s

Sainte Radegonde des Pommiers
Ecole primaire



le site de l'école

<http://sitescoles.ac-poitiers.fr/steradegonedespommiers>

Adresse :

13 rue de la mairie
79100 THOUARS

Bienvenue à l'école !

Votre enfant va rentrer à l'école maternelle, toute l'équipe éducative lui souhaite la bienvenue ainsi qu'à sa famille.

C'est une étape importante qui va s'accompagner de changements.

Afin que cette transition s'effectue dans de bonnes conditions, nous avons regroupé dans ce petit livret les renseignements et les conseils qui nous paraissent importants pour vous et pour le bien-être de votre enfant.

- La maternelle est ouverte aux enfants de l'année de leur 3^e anniversaire à 6 ans :

Section des petits : 3 ans à 4 ans

Section des moyens: 4 à 5 ans

Section des grands: 5 à 6 ans

- Elle s'inscrit dans la scolarité « primaire » :

Cycle 1 des apprentissages premiers	<ul style="list-style-type: none">• Petite section• Moyenne section• Grande section
-------------------------------------	---



Cycle 2 des apprentissages fondamentaux	<ul style="list-style-type: none">• Cours préparatoire• Cours élémentaire 1• Cours élémentaire 2
Cycle 3 des approfondissements	<ul style="list-style-type: none">• Cours moyen 1• Cours moyen 2 • 6*

L'école primaire de Ste Radegonde est composée de 5 classes (2 sur le site du haut et 3 sur le site du bas).

Généralement, les classes sont doublées (deux niveaux par classe). Par exemple, les Petites Sections sont dans la même classe que les Moyennes Sections.

L'école maternelle structure ses enseignements en cinq domaines d'activités

Entrer à l'école, c'est entrer dans une collectivité qui a des programmes nationaux d'enseignement.

(voir : www.education.gouv)



1. Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions :

- L'oral
- L'écrit

2. Agir et s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique

- Agir dans l'espace, dans la durée et sur les objets
- Communiquer avec les autres au travers d'actions à visée expressive ou artistiques
- Adapter ses équilibres et ses déplacements à des environnements ou des contraintes variés
- Collaborer, coopérer, s'opposer



3. Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques

- Les productions plastiques et visuelles
- Les univers sonores
- Le spectacle vivant



4. Construire les premiers outils pour structurer sa pensée :

- Découvrir les nombres et leurs utilisations
- Explorer des formes, des grandeurs, des suites organisées



5. Explorer le monde:

- Se repérer dans le temps et l'espace
- Explorer le monde du vivant, des objets et de la matière



PLAN GÉNÉRAL



Les horaires de l'école



LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9H-12H	9H-12H	9H-12H	9H-12H	9H-12H
13h30-16h30	13h30-15h		13h30-16h30	13h30-15h

L'accueil se fait le matin de 8h50 à 9h et l'après-midi de 13h20 à 13h30.

En dehors de ces horaires, les enfants ne sont pas sous la responsabilité des enseignantes. Pour inscrire votre enfant à la cantine, la garderie et le périscolaire, vous devez contacter le service scolaire de Thouars.

Service scolaire de Thouars :

05.49.68.22.89

service.scolaire@thouars.fr

Une fois le dossier complet et l'inscription sur le portail famille effectuée, vous pouvez aussi contacter le site de Ste Radegonde qui gère au quotidien cantine et garderie: 05 49 68 07 07

Garderie

Tous les matins à partir de 7h15
Tous les soirs de la sortie de classe à 18h30
Le mercredi de 12h à 12h30

Cantine de 12h à 13h20

Centre de loisirs

Le mercredi après-midi
et pendant les vacances scolaires

DES PHOTOS DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Portail d'entrée en PS



Porte d'accueil des PS



Classe PS



Cour du site du haut



Salle de motricité



Cantine



Dortoir



Des petits conseils pour favoriser la rentrée.

Le premier jour est une prise de contact avec les camarades de la classe, avec la maîtresse ou le maître, les locaux qui ne doit pas être trop longue. L'accueil se fera dans la classe.

SUPER AUTONOME

Il peut:

→ s'habiller
pour sortir

→ se déshabiller
pour rentrer

→ aller aux
toilettes

→ se chausser

→ se déchausser



TOUT SEUL !!!!!

Son secret: des vêtements adaptés
et un peu d'entraînement.

Pensez à lui faire porter des vêtements confortables, peu fragiles et faciles à retirer pour le passage aux toilettes.

Il est nécessaire de marquer **tous les vêtements** au nom de votre enfant ainsi que les objets qu'il va apporter à l'école : cartable, doudou, tétine, etc... vous pouvez utiliser des feutres indélébiles sur l'étiquette du vêtement, c'est rapide et efficace

Les enfants accueillis à l'école doivent être **propres**. En cas de « petites fuites » les enfants seront changés à l'école. Il est préférable que vous apportiez un change complet dans un sac marqué à son nom. Il vous est demandé de rapporter très rapidement le linge propre prêté par l'école. Vous pouvez contribuer à augmenter le stock de linge de l'école en apportant des vêtements trop petits pour vos enfants, surtout des slips, culottes et chaussettes.

Une fiche de renseignements vous sera remise le jour de la rentrée. Elle est à remplir soigneusement et complètement afin que nous puissions vous joindre en cas de problème.

N'oubliez pas de mentionner la ou les personnes qui sont autorisées à venir chercher votre enfant à l'école ainsi que tout changement de situation au cours de l'année : lieu de travail, déménagement

Assurance :

Les enfants doivent être assurés pour toutes les activités telles que sorties spectacles et activités sportives.. Merci de fournir obligatoirement une attestation couvrant **l'individuelle accident** et **la responsabilité civile**. Pensez à vérifier que l'attestation soit valable de septembre 2023 à juillet 2024.

Quand j'arrive à l'école...

A 8h50, mes parents me confient à un adulte de l'école (atsem ou maître / maîtresse). Je vais me déshabiller tout seul dans le couloir (sous surveillance).

J'entre ensuite dans la classe où je peux jouer pendant le temps d'accueil des élèves.

(les puzzles, dans le coin garage, dans le coin cuisine ou coin poupées. Je peux jouer avec la pâte à modeler et beaucoup d'autres choses.

Ensuite, on se regroupe autour de la maîtresse (du maître) dans le coin du regroupement pour faire les rituels, moment de langage et d'échanges: la maîtresse fait l'appel, un élève nomme les absents, compte les présents, fait la date. C'est le moment où l'on peut écouter des histoires, chanter, écouter de la musique.

Dans la matinée je fais des ateliers où j'apprends à parler, à découper, à coller, à peindre, à bien tenir un crayon ou à compter. Je découvre de nouvelles choses, j'expérimente, je réfléchis, je partage, je communique avec mes copains.

Je fais aussi de la motricité (parcours, rondes, petits jeux collectifs...) Pour aller jouer dans la cour de récréation avec mes copains, j'apprends à enfiler mon manteau tout seul.

Je vais régulièrement aux toilettes avec mes copains et mon enseignant(e), ou tout seul si besoin.

Et voilà la matinée est déjà terminée ; c'est passé très vite.

Ce sera sans doute plus facile si...



LE SOMMEIL



Les élèves de petite section font la sieste l'après-midi.
Des éléments de bien-être sont parfois nécessaires pour l'endormissement, doudou, tétine...Ils doivent être marqués.

Le sommeil c'est essentiel

Les durées de sommeil recommandées :

- Avant 3 mois : 14 à 17 heures par jour ;
- De 4 à 11 mois : 12 à 15 heures par jour ;
- De 1 à 2 ans : 11 à 14 heures par jour ;
- **De 3 à 5 ans : 10 à 13 heures par jour ;**
- **De 6 à 13 ans : 9 à 11 heures par jour ;**
- **De 14 à 17 ans : 8 à 10 heures par jour ;**
- Après 18 ans : 7 à 9 heures par jour.

À tout âge, prenons le temps de dormir !

L'AMÉNAGEMENT SCOLAIRE

En début d'année scolaire, un aménagement peut être envisagé avec la maîtresse pour un accueil en douceur le matin dans un premier temps. Un document est à compléter obligatoire dès la semaine de rentrée pour en informer la directrice et l'Inspectrice de circonscription. Cet aménagement peut être envisagé sur les deux premières périodes (septembre octobre / novembre décembre). A partir de la période 3 (janvier) une équipe éducative avec l'enseignante et la directrice sera nécessaire pour comprendre les difficultés et trouver ensemble des solutions d'accueil.

Les informations pratiques

◇ Comment inscrire son enfant à la cantine et à la garderie?

Vous devez vous rapprocher de la mairie au service scolaire de Thouars qui vous expliquera et communiquera le lien du portail famille pour les inscriptions – désinscriptions. Aucune inscription ou désinscription ne se fait directement auprès des enseignantes qui ne gèrent pas ces dispositifs municipaux.

Voici les coordonnées du service scolaire :

05.49.68.22.89

service.scolaire@thouars.fr

◇ Que faire en cas de retard ?

Présentez-vous avec votre enfant et sonnez (au portail en maternelle). Un adulte viendra vous ouvrir. (Le reste du groupe d'élèves ne peut rester sans surveillance, il faudra parfois être patient).

Les enfants doivent arriver à l'heure car, passés les horaires d'ouverture (9h et 13h30), les portes sont fermées à clé. (Plan Vigipirate). En cas de retard, un élève n'est sous la responsabilité de l'école qu'à partir du moment où il est pris en charge par un enseignant.

Les enfants de maternelle ne peuvent quitter l'école seul et doivent être confiés à une personne référente (courrier à compléter en début d'année).

◇ Que faire en cas d'absence imprévue ?

Dès lors que votre enfant est inscrit sur le registre de l'école, sa présence est obligatoire. Toute absence doit être signalée

- par un mail ou un appel téléphonique dès la 1ère demi-journée d'absence sur educartable
- ou un mot dans le cahier de liaison au retour de l'enfant avec le justificatif si besoin.

Des absences trop fréquentes remettent en cause la réussite scolaire. Au-delà de 3 demi-journées d'absences non justifiées, l'école est tenue de faire un signalement pour absentéisme auprès des autorités compétentes.

Signalez impérativement toute maladie contagieuse.

◇ Un bobo, une dispute ?

Il faut rassurer votre enfant car l'école, c'est aussi l'école de la vie.

Au sein de l'école, seuls les enseignants sont autorisés à gérer un conflit entre élèves. Une attention toute particulière est portée sur les relations entre pairs. Malgré tout, en cas de difficultés de cet ordre, n'hésitez pas à nous contacter.

◇ Relations parents – enseignants

- Les parents sont invités à signaler tout problème de santé ou familial.
 - Une première réunion d'information(une porte-ouverte)aura lieu le 8 juin avec l'enseignante des petites sections puis une réunion de rentrée dans la classe en début d'année scolaire. L'enseignante peut rencontrer les parents sur rendez-vous à des moments qui conviendront de part et d'autre.
 - L'école est ouverte aux familles et le partenariat est essentiel. Tout est mis en œuvre pour que les parents et l'école entretiennent des relations de confiance et d'échanges réguliers.
-
- Les travaux de votre enfant vous seront transmis à chaque fin de période et le « carnet de suivi des apprentissages » une fois en fin d'année et discuté lors d'un rendez-vous convenu .
Cet outil vous permet de vous rendre compte des réussites de votre enfant. Il va le suivre tout au long de sa scolarité en maternelle.

◇ Liaison école / parents

La liaison école parents se fait principalement par le site [educartable](#). Vous recevrez les codes d'accès à la rentrée de septembre pour vous inscrire.

◇ Règlement intérieur :

Le règlement intérieur de l'école vous sera distribué lors de votre rencontre avec la directrice.



LE PERSONNEL DE L'ÉCOLE

DIRECTRICE

un jour de décharge par semaine

> coordonne le bon fonctionnement de l'école et la mise en place de projets

> assure les bonnes relations avec les différents partenaires :

familles, mairie, Education Nationale

> est également enseignante

> n'est pas supérieur hiérarchique de ses collègues

MAITRESSE/MAITRE

> organise et programme les apprentissages et les activités dans sa classe

> accompagne chaque enfant avec bienveillance pour progresser en confiance vers le statut d'élève.

> reçoit la même formation de la PS au CM2

Les animateurs (personnel municipal)

Ils interviennent sur tous les temps qui ne sont pas des temps de classe (matin, midi, soir, mercredi et vacances scolaires)

Ils sont recrutés et rémunérés par la municipalité.

ATSEM

(Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles)

> assistent les enseignant(e)s dans l'encadrement des élèves

> préparent et entretiennent le matériel et les locaux de l'école

> possèdent un diplôme Petite Enfance et sont recrutées et rémunérées par la Mairie

LE RASED

(Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)

> peut intervenir dans l'école, sur demande des enseignants

et avec l'accord des familles, soit au sein de la classe, soit dans une classe à part, de manière individualisée ou par petits groupes.

- **PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE** : elle peut mener une observation en classe, faire un bilan et/ou proposer un suivi de l'enfant

- **MAITRE E** : intervient pour des difficultés d'apprentissages scolaires

AESH

Accompagnant des élèves en situation de handicap

Nous attirons votre attention sur les dangers des écrans



L'entrée en maternelle est une véritable aventure : Faisons en sorte, ensemble, qu'elle soit la plus belle possible.

L'équipe éducative

Des livres pour parler de l'école (à emprunter peut-être à la bibliothèque ...)



